



World Food Programme
Programme Alimentaire Mondial
Programa Mundial de Alimentos
برنامج الأغذية العالمي

Conseil d'administration

Session annuelle

Rome, 10-14 juin 2019

Distribution: générale

Point 7 de l'ordre du jour

Date: 13 mai 2019

WFP/EB.A/2019/7-B/Add.1

Original: anglais

Rapports d'évaluation

Pour examen

Les documents du Conseil d'administration sont disponibles sur le site Web du PAM (<http://executiveboard.wfp.org/fr>).

Réponse de la direction aux recommandations issues du rapport succinct de l'évaluation de la suite donnée au point sur la politique du PAM en matière de filets de sécurité (2012)

Contexte

1. Le présent document expose la réponse de la direction aux recommandations issues de l'évaluation de la suite donnée au point sur la politique du PAM en matière de filets de sécurité (2012).
2. L'évaluation avait pour objectifs de déterminer la qualité de la suite donnée au point sur la politique du PAM en matière de filets de sécurité, en date de 2012, de mesurer les résultats obtenus et de recenser les facteurs ayant joué un rôle à cet égard, dans le but de faire mieux appliquer le principe de responsabilité et de renforcer l'apprentissage. Elle couvrait la période allant de 2012 à 2017, tout en prenant en compte des faits nouveaux survenus plus récemment.
3. Cinq recommandations ont été formulées à l'issue de l'évaluation en vue d'orienter la planification stratégique.
4. La direction prend bonne note des constatations issues de l'évaluation et approuve les recommandations qui y sont formulées.
5. On trouvera dans le tableau ci-après les mesures prévues pour donner suite aux recommandations ainsi que l'échéancier correspondant.

Coordonnateurs responsables:

M. J.-P. Demargerie
Directeur adjoint
Division des politiques et des programmes
tél: 066513-3232

Mme S. Laughton
Cheffe
Unité des filets de sécurité et de la protection sociale
tél: 066513-2085

RÉPONSE DE LA DIRECTION AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DU RAPPORT SUCCINCT DE L'ÉVALUATION DE LA SUITE DONNÉE AU POINT SUR LA POLITIQUE DU PAM EN MATIÈRE DE FILETS DE SÉCURITÉ (2012)			
Recommandations	Organes responsables	Réponse de la direction et mesures prises ou prévues	Délai de mise en œuvre
<p>Recommandation 1: Hiérarchisation des priorités et voie à suivre</p> <p>La direction du PAM devrait confirmer et ancrer dans la durée sa détermination à appuyer les programmes de protection sociale pilotés par les pays. Une stratégie de participation aux activités axées sur la protection sociale devrait être élaborée et largement diffusée. Cette stratégie devrait comprendre:</p> <ul style="list-style-type: none"> • une définition claire de la protection sociale, approuvée par le PAM, et la délimitation du champ d'action de celui-ci dans ce domaine; • une théorie du changement qui présente les incidences de la protection sociale telles que définies par le PAM, y compris ce que cela implique pour les activités et programmes de celui-ci; • un plan de mise en œuvre chiffré, assorti d'un budget et d'une stratégie de mobilisation de ressources, qui pourrait s'inscrire dans une stratégie de programmation à plus grande échelle de l'appui à apporter par le PAM aux systèmes nationaux et au renforcement des capacités des pays. 	<p>Sous-Directeur exécutif chargé du Département des services concernant les opérations, Directeur de la Division des politiques et des programmes</p>	<p>La recommandation est acceptée.</p> <ul style="list-style-type: none"> • En consultation avec les autres divisions et unités concernées ainsi qu'avec les bureaux régionaux, l'Unité des filets de sécurité et de la protection sociale (Division des politiques et des programmes) dirigera l'élaboration d'une stratégie institutionnelle de participation aux activités axées sur la protection sociale, qui sera soumise à l'approbation du Sous-Directeur exécutif chargé du Département des services concernant les opérations d'ici à décembre 2019. Cette stratégie, destinée à être utilisée en interne, permettra au PAM d'œuvrer concrètement dans le domaine de la protection sociale et donnera un cadre aux investissements qui seront consentis à l'avenir à l'échelle institutionnelle. Elle fait l'objet de consultations au niveau régional depuis mai 2019. • La Division des politiques et des programmes établira à cet égard d'ici à décembre 2019 un plan de mise en œuvre assorti d'un budget et d'une stratégie de mobilisation de ressources. 	<p>Décembre 2019</p> <p>Priorité élevée</p>
<p>Recommandation 2: Coordination et cohérence intersectorielles</p> <p>Il faudrait renforcer les mécanismes de coordination dans le domaine de la protection sociale afin de garantir l'adoption d'approches intersectorielles cohérentes. Il conviendrait aussi de diffuser les directives pour la mise en œuvre de la stratégie et de les inclure dans d'autres stratégies, politiques et</p>	<p>Sous-Directeur exécutif chargé du Département des services concernant les opérations et Directeur de la Division des politiques et des programmes</p>	<p>La recommandation est acceptée.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le mécanisme en place pour assurer la coordination intersectorielle doit être renforcé et utilisé de manière systématique. Une note conceptuelle portant sur l'amélioration du mécanisme a été rédigée et sera parachevée d'ici à la mi-2020, dans le cadre d'un processus de consultation en interne faisant intervenir nombre d'unités, de divisions et de bureaux régionaux. 	<p>Mi-2020</p> <p>Priorité moyenne</p>

RÉPONSE DE LA DIRECTION AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DU RAPPORT SUCCINCT DE L'ÉVALUATION DE LA SUITE DONNÉE AU POINT SUR LA POLITIQUE DU PAM EN MATIÈRE DE FILETS DE SÉCURITÉ (2012)			
Recommandations	Organes responsables	Réponse de la direction et mesures prises ou prévues	Délai de mise en œuvre
orientations relatives aux programmes, portant sur une activité spécifique ou revêtant un caractère général, en particulier lorsqu'elles ont trait au renforcement des capacités nationales; cela devrait se faire en coordination avec d'autres unités au Siège – notamment celles chargées des services concernant les opérations, des ressources humaines, de la gestion de la performance et de l'établissement de rapports, des chaînes d'approvisionnement, de la préparation aux situations d'urgence et des interventions en cas de crise, ainsi que des technologies de l'information – et en consultation avec les bureaux régionaux et les bureaux de pays.		<p>Cette note recensera les moyens nécessaires pour permettre au PAM de mobiliser ses capacités techniques de manière cohérente lorsqu'il travaille en collaboration avec les pouvoirs publics.</p> <ul style="list-style-type: none"> D'ici à la mi-2020, l'Unité des filets de sécurité et de la protection sociale définira des directives pour la mise en œuvre de la stratégie du PAM en matière de protection sociale et les inclura dans d'autres stratégies, politiques et orientations. 	
<p>Recommandation 3: Gestion des connaissances et positionnement</p> <p>Le PAM devrait établir, au titre de la stratégie en matière de protection sociale, une composante Gestion des connaissances qui permette de tirer parti des activités existantes, de recueillir les éléments factuels disponibles, les enseignements tirés de l'expérience et les bonnes pratiques, et de faciliter l'adaptation à l'évolution de la situation sur le terrain, notamment les progrès réalisés au niveau des approches de la protection sociale centrées sur la sécurité alimentaire, ayant une dimension nutritionnelle et tenant compte de la problématique femmes-hommes.</p>	Unité des filets de sécurité et de la protection sociale, en consultation avec la Division de l'innovation et de la gestion du changement et les bureaux régionaux	<p>La recommandation est acceptée.</p> <ul style="list-style-type: none"> L'Unité des filets de sécurité et de la protection sociale a recruté un nouveau gestionnaire des connaissances, entré en fonction en mai 2019, qui dotera la stratégie d'un volet consacré à la gestion des connaissances d'ici à décembre 2019. Le gestionnaire des connaissances veillera aussi au renforcement des capacités en interne grâce à la formation. D'ici à la mi-2020, les plans de formation correspondants seront établis et deux sessions organisées au niveau régional. En collaboration avec la direction du PAM, la Division des politiques et des programmes veillera à ce que les effectifs soient suffisants, notamment en prévoyant des crédits au titre du budget administratif et d'appui aux programmes pour financer des postes. 	<p>Mi-2020</p> <p>Priorité élevée</p>

RÉPONSE DE LA DIRECTION AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DU RAPPORT SUCCINCT DE L'ÉVALUATION DE LA SUITE DONNÉE AU POINT SUR LA POLITIQUE DU PAM EN MATIÈRE DE FILETS DE SÉCURITÉ (2012)			
Recommandations	Organes responsables	Réponse de la direction et mesures prises ou prévues	Délai de mise en œuvre
<p>Recommandation 4: Capacité interne</p> <p>Il faudrait déterminer quelles ressources humaines, techniques et financières sont nécessaires pour constituer des capacités internes viables dans le domaine de la protection sociale, y compris pour mener des activités communes et intersectorielles:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Fournir des ressources et donner des possibilités de formation supplémentaires à tout le personnel du PAM exerçant des fonctions dans ce domaine, afin qu'il comprenne mieux le fonctionnement des systèmes politiques, de financement public et d'administration ainsi que les débats portant sur des aspects de la protection sociale tels que le ciblage et l'imposition de conditions, et qu'il y contribue plus efficacement. • Élaborer une approche des ressources humaines qui donne aux unités les moyens de trouver le meilleur équilibre entre la constitution, le recrutement ou l'emprunt de ressources humaines, reposant sur un examen des profils d'emploi nationaux et internationaux normalisés, un recensement des compétences en matière de protection sociale et une analyse des lacunes effectués à la lumière de la stratégie définie, et prévoyant la mise au point de profils d'emploi supplémentaires de spécialistes de la protection sociale, en fonction des besoins, l'élaboration de plans de formation, le recrutement d'experts à l'extérieur du PAM pour combler les lacunes répertoriées et l'ajustement des politiques en matière de ressources humaines selon qu'il convient. 	<p>Sous-Directeur exécutif chargé du Département des services concernant les opérations et Division des politiques et des programmes, avec l'appui de la Division des ressources humaines</p>	<p>La recommandation est acceptée.</p> <ul style="list-style-type: none"> • En étroite collaboration avec la Division des ressources humaines, la Division des politiques et des programmes s'attachera à définir les moyens humains nécessaires à partir d'une analyse des engagements pris et des plans établis en lien avec la protection sociale dans les plans stratégiques de pays et les plans stratégiques de pays provisoires, et compte tenu des concertations portant sur le positionnement futur du PAM dans le domaine de la protection sociale. • Il s'agira notamment d'étudier comment faire figurer dans la stratégie du PAM en matière de ressources humaines des profils d'emploi correspondant à des spécialistes de la protection sociale, et limiter la rotation du personnel à certains postes dans ce secteur, afin d'éviter de porter atteinte à la participation et au positionnement à long terme du PAM dans les domaines de la protection sociale et du renforcement des capacités. • Des mesures ont été prises début 2019 pour donner suite à partie de la recommandation: deux séminaires de formation régionaux doivent se tenir au deuxième trimestre; 12 accords à long terme ont été signés avec des institutions ayant les capacités d'assurer auprès du PAM et des pouvoirs publics la prestation de services techniques de qualité dans le domaine de la protection sociale; un spécialiste de la protection sociale a été recruté pour gérer les accords à long terme et permettre aux bureaux de pays et aux bureaux régionaux d'avoir efficacement recours aux méthodes consistant à "acheter" ou à "emprunter" les ressources dont ils ont besoin. 	<p>Mars 2020</p> <p>Priorité élevée</p>

RÉPONSE DE LA DIRECTION AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DU RAPPORT SUCCINCT DE L'ÉVALUATION DE LA SUITE DONNÉE AU POINT SUR LA POLITIQUE DU PAM EN MATIÈRE DE FILETS DE SÉCURITÉ (2012)			
Recommandations	Organes responsables	Réponse de la direction et mesures prises ou prévues	Délai de mise en œuvre
<ul style="list-style-type: none"> Définir les besoins essentiels en matière de capacités et déterminer les ressources financières nécessaires à ce titre, en vue de les faire figurer dans le prochain plan de gestion. 		<ul style="list-style-type: none"> Une fois établis, les besoins essentiels en matière de capacités seront inscrits dans le plan de gestion de 2020. 	
<p>Recommandation 5: Suivi et communication de l'information</p> <p>Il conviendrait de normaliser les modalités de suivi et de communication de l'information en ce qui concerne les contributions du PAM à la protection sociale, en vue de constituer une base fiable d'éléments factuels quantitatifs et qualitatifs relatifs au rôle et à la valeur ajoutée du PAM en la matière et de favoriser l'apprentissage. En s'inspirant des révisions récemment apportées au Cadre de résultats institutionnels, le PAM devrait:</p> <ul style="list-style-type: none"> demander que les activités qui contribuent à la protection sociale soient étiquetées selon des normes de qualité claires, comme le respect des délais, la prévisibilité et les corrélations avec les stratégies et systèmes nationaux, afin de rendre possible une analyse des produits et des effets directs, ventilés par catégorie de vulnérabilité (sexe, âge et handicap, par exemple); engager le dialogue avec les responsables désignés chargés de la cible 3 de l'objectif de développement durable 1 dans le but de déterminer de quelles manières rendre compte des contributions du PAM et d'aider les bureaux de pays à communiquer dans les rapports sur les objectifs de développement durable établis à l'échelle nationale et internationale des 	<p>Division de la gestion et du suivi de la performance, avec l'appui de l'Unité des filets de sécurité et de la protection sociale</p>	<p>La recommandation est acceptée.</p> <ul style="list-style-type: none"> L'Unité des filets de sécurité et de la protection sociale travaillera avec la Division de la gestion et du suivi de la performance en vue de définir des étiquettes appropriées, d'élaborer de nouveaux indicateurs et méthodes tenant compte de la problématique femmes-hommes ainsi que d'affiner ceux qui existent déjà, et d'engager le dialogue avec les responsables de la cible 3 de l'objectif de développement durable 1 afin de veiller à ce que les contributions du PAM aux filets de sécurité soient prises en compte dans les bases de données et le Cadre de résultats institutionnels. Un rapport de synthèse consacré à l'action du PAM dans le domaine de la protection sociale sera établi à partir des résultats de l'analyse par l'Unité des filets de sécurité et de la protection sociale des données issues des rapports normalisés sur les projets et des rapports annuels par pays pour 2017 (fait) et 2018 (doit être fait d'ici à septembre 2019). La Division des politiques et des programmes et la Division de la gestion et du suivi de la performance étudieront la possibilité de faire figurer dans le rapport annuel sur les résultats les contributions du PAM à la protection sociale. 	<p>Mars 2020</p> <p>Priorité élevée</p>

RÉPONSE DE LA DIRECTION AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DU RAPPORT SUCCINCT DE L'ÉVALUATION DE LA SUITE DONNÉE AU POINT SUR LA POLITIQUE DU PAM EN MATIÈRE DE FILETS DE SÉCURITÉ (2012)			
Recommandations	Organes responsables	Réponse de la direction et mesures prises ou prévues	Délai de mise en œuvre
<p>informations sur leurs contributions au niveau des différents pays;</p> <ul style="list-style-type: none"> mettre au point un cadre de suivi pour améliorer encore la mesure des résultats des activités de protection sociale, qui soit rattaché à la stratégie et à la théorie du changement, et s'en inspirer pour les évaluations futures, en rendant obligatoires la communication d'informations au sujet des indicateurs normalisés et l'étiquetage des activités dans le prochain cadre de résultats institutionnels; établir un rapport de synthèse annuel ou semestriel rendant compte de la contribution du PAM à la protection sociale (ou mettre au point un format normalisé qui permette d'intégrer ce type de rapport dans le rapport annuel sur les résultats), qui favorise l'apprentissage en interne et le positionnement à l'extérieur. 			